



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

n°43

ARRÊTÉ

PROVISOIRE PORTANT FERMETURE DU STADE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Le Thillay,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire de la totalité des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que pour des raisons techniques, la fermeture du stade municipal est nécessaire le 1^{er} mai,

CONSIDERANT qu'il est indispensable de procéder à la fermeture du stade afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article n°1 : Le Stade, dont le terrain d'honneur est fermé à toutes activités sportives le **1^{er} mai 2025**

Article n°2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et paraîtra dans le recueil des actes administratifs.

Le Thillay, le 25 avril 2025

Le Maire,



Patrice GEBAUER